

Bruxelles, le 1^{er} juillet 2022
(OR. en)

**Dossier interinstitutionnel:
2022/0206(NLE)**

**10587/22
ADD 1**

**EDUC 257
SOC 426
EMPL 285
JEUN 137**

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	30 juin 2022
Destinataire:	Secrétariat général du Conseil
N° doc. Cion:	COM(2022) 316 final - Annexe
Objet:	ANNEXE de la proposition de recommandation du Conseil concernant l'initiative "Passeport pour la réussite scolaire"

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2022) 316 final - Annexe.

p.j.: COM(2022) 316 final - Annexe



Bruxelles, le 30.6.2022
COM(2022) 316 final

ANNEX

ANNEXE

de la

proposition de recommandation du Conseil

concernant l'initiative «Passeport pour la réussite scolaire»

{SWD(2022) 176 final}

ANNEXE

Un cadre stratégique pour la réussite scolaire

Le présent cadre stratégique vise à améliorer les résultats scolaires de tous les apprenants, quels que soient leurs caractéristiques personnelles, leur situation familiale, leur bagage culturel et leur milieu socio-économique. Il définit les conditions et les mesures clés visant à réduire l'abandon scolaire et la maîtrise insuffisante des compétences de base. Il se fonde sur une approche globale et inclusive de la réussite scolaire, qui tient compte non seulement des résultats scolaires, mais aussi d'éléments tels que le développement personnel, social et émotionnel et le bien-être des apprenants à l'école. Il propose un certain nombre de conditions générales (points 1 et 2) ainsi qu'un ensemble de mesures à mettre en œuvre dans les établissements scolaires et au niveau systémique.

- (1) La réalisation de l'objectif de réussite scolaire pour tous les apprenants, quels que soient leurs caractéristiques personnelles, leur situation familiale, leur bagage culturel et leur milieu socio-économique, nécessite une **stratégie intégrée et globale promouvant la réussite scolaire** au niveau d'intervention approprié (national, régional, local), en fonction de la structure du système d'éducation et de formation. Cette stratégie suppose notamment:
 - (a) d'assurer la coordination avec différents domaines d'action (tels que la santé, les services sociaux, l'emploi, le logement, la justice, l'inclusion des réfugiés et d'autres migrants, la non-discrimination) et d'établir une coopération durable entre les différents niveaux de gouvernance du système d'éducation et de formation ainsi qu'un dialogue systématique avec l'ensemble des parties prenantes concernées (notamment les apprenants, les parents, les familles et ceux qui font valoir le point de vue des groupes plus marginalisés) de la phase de conception jusqu'à la phase de mise en œuvre et d'évaluation;
 - (b) de disposer d'un train de mesures stratégiques équilibrées, cohérentes et coordonnées associant prévention, intervention et compensation, en mettant l'accent principalement sur les actions de prévention et d'intervention;
 - (c) d'intégrer les approches stratégiques nationales, régionales et locales (le cas échéant) en matière de prévention de l'abandon précoce de l'éducation et de la formation à celles qui visent à promouvoir les compétences de base, en luttant contre le harcèlement à l'école et le cyberharcèlement (y compris le harcèlement fondé sur le genre et le harcèlement sexuel) et en promouvant le bien-être;
 - (d) de combiner de manière systématique, dans des cadres inclusifs, des mesures universelles pour tous les apprenants au niveau des établissements scolaires, des mesures ciblées pour certains apprenants ou groupes d'apprenants qui ont des besoins similaires ou qui sont modérément à risque, et des mesures plus personnalisées pour les apprenants qui ont des besoins complexes ou chroniques et qui sont les plus à risque;
 - (e) d'accorder une attention particulière aux enfants et aux jeunes qui risquent d'être défavorisés ou discriminés, de garantir une approche intersectionnelle et de prévoir des mesures appropriées pour les groupes à risque, tels que les enfants issus de l'immigration ou de la communauté rom et défavorisés sur le plan socio-économique, les apprenants ayant des handicaps visibles et non visibles, notamment des déficiences physiques, mentales, intellectuelles ou

sensorielles durables, les apprenants ayant des besoins spécifiques en matière d'éducation ou des problèmes de santé mentale;

- (f) de recenser les disparités entre les sexes dans le système d'éducation et de formation, notamment grâce à un suivi renforcé des résultats obtenus par les garçons et les filles, et de mettre en place des mesures spécifiques, le cas échéant;
- (g) d'agir en fonction d'éléments probants, de s'appuyer sur des systèmes solides de collecte et de suivi des données (voir point 2 ci-dessous) et de se fonder sur les dernières études quantitatives et qualitatives, en tenant compte des pratiques et des outils qui contribuent manifestement à la réussite scolaire de tous les apprenants. Cela suppose de s'inspirer des ressources mises à disposition au niveau européen, telles que la boîte à outils européenne pour les écoles¹, le recueil de pratiques inspirantes en matière d'éducation civique et inclusive², la boîte à outils du Cedefop en matière d'EFP pour lutter contre l'abandon précoce³ et l'inventaire des systèmes et des pratiques d'orientation tout au long de la vie⁴;
- (h) d'allouer des ressources proportionnées, notamment par l'intermédiaire des fonds européens et nationaux et d'autres formes de soutien en faveur des réformes et des investissements dans les outils, les infrastructures et la pédagogie scolaires [notamment d'Erasmus+, de la facilité pour la reprise et la résilience, du Fonds social européen+, du Fonds européen de développement régional, du programme pour une Europe numérique, d'Horizon Europe, de l'instrument d'appui technique, du Fonds «Asile, migration et intégration» et du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE2)];
- (i) de prévoir un plan de mise en œuvre assorti d'objectifs et de jalons clairs à atteindre, un plan de suivi et d'évaluation et la création d'un mécanisme ou d'une structure de coordination, au niveau jugé approprié en fonction des spécificités nationales, afin de faciliter la coopération, de soutenir la mise en œuvre et de permettre le suivi, l'évaluation et l'examen des politiques.

(2) Pour être efficace, une stratégie intégrée devrait s'appuyer sur des **systèmes solides de collecte et de suivi des données**, qui devraient:

- (a) permettre d'analyser, à tous les niveaux d'intervention (national, régional et local), l'incidence et les raisons possibles de l'échec scolaire et de l'abandon précoce de l'éducation et de la formation, notamment en recueillant les points de vue des apprenants marginalisés et de leurs familles;
- (b) être utilisés pour concevoir et orienter l'élaboration des politiques, surveiller leur mise en œuvre et évaluer l'efficacité et l'efficacité des mesures adoptées;
- (c) contribuer à détecter et identifier précocement les apprenants à risque ou ceux qui ont quitté prématurément le système d'éducation et de formation, afin de leur fournir un soutien opportun et approprié, sans les cataloguer ou les stigmatiser;

¹ <https://www.schooleducationgateway.eu/fr/pub/resources/toolkitsforschools.htm>

² <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/2edab132-7fbe-11eb-9ac9-01aa75ed71a1>

³ <https://www.cedefop.europa.eu/en/toolkits/vet-toolkit-tackling-early-leaving>

⁴ <https://www.cedefop.europa.eu/en/publications-and-resources/country-reports/inventory-lifelong-guidance-systems-and-practices>

- (d) servir de base pour fournir des orientations et un soutien efficaces aux établissements scolaires.

Dans l'idéal, les données et les informations devraient couvrir tous les niveaux (éducation et accueil de la petite enfance, enseignement primaire, premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire) et types d'éducation et de formation, être disponibles à différents niveaux d'intervention, et être conformes à la législation en matière de protection des données à caractère personnel. Des informations quantitatives et qualitatives devraient être collectées, le cas échéant, selon un niveau de ventilation élevé (par exemple, ventilation selon le genre, le milieu socio-économique, le milieu migrant, l'appartenance à la communauté rom et les différences régionales). Ces informations devraient également être ventilées selon une série d'éléments ayant une incidence négative ou positive sur les acquis d'apprentissage (par exemple, participation aux systèmes d'éducation et d'accueil de la petite enfance, présence, participation aux processus d'apprentissage, maîtrise des compétences de base, bien-être à l'école, santé mentale, sentiment d'appartenance, troubles du comportement, expérience de la discrimination, etc.).

- (3) Pour soutenir les **apprenants**, les bonnes pratiques suivantes ont été recensées. La réussite de leur mise en œuvre dépend fortement de l'engagement de tous les acteurs concernés (qu'il s'agisse des chefs d'établissement, des enseignants, des formateurs ou d'autres membres du personnel), aux niveaux national, régional, local et dans les établissements scolaires, conformément à la structure du système d'éducation et de formation.

Mesures de prévention

- (a) Garantir l'identification précoce des problèmes de développement, des compétences linguistiques et des besoins éducatifs spécifiques, y compris des difficultés sociales et émotionnelles, ainsi que la détection précoce des apprenants menacés de décrochage et d'échec scolaires, tout en évitant de les catégoriser et de les stigmatiser.
- (b) Mettre au point des programmes d'études axés sur les apprenants et fondés sur des pédagogies inclusives et relationnelles, et permettre de diversifier et de personnaliser l'enseignement et l'apprentissage. La production de ressources didactiques en collaboration avec les enfants et les jeunes devrait, le cas échéant, être envisagée, notamment en ce qui concerne les ressources relatives à la prévention du harcèlement, à l'éducation sociale et émotionnelle, à la résolution des conflits et au dépassement des préjugés.
- (c) Inclure l'éducation sociale et émotionnelle, la prévention du harcèlement, la santé mentale et physique dans les programmes d'études, des infrastructures d'éducation et d'accueil de la petite enfance jusqu'au deuxième cycle de l'enseignement secondaire.
- (d) Renforcer la maîtrise de la ou des langues d'enseignement, tout en valorisant et en soutenant la diversité linguistique des apprenants comme ressource pédagogique favorisant de futurs apprentissages et la réussite scolaire. Cela peut inclure, par exemple, une évaluation des connaissances linguistiques déjà acquises; un soutien important dans la langue maternelle de l'apprenant et dans la langue d'enseignement; l'accès à l'enseignement dans la langue parlée à la maison; des mécanismes visant à promouvoir la transition entre les classes d'accueil et les classes ordinaires à différents niveaux du système d'éducation.

- (e) En particulier, soutenir l'acquisition de la langue d'enseignement parmi les réfugiés et les migrants nouvellement arrivés grâce à leur immersion précoce dans des classes et des programmes d'études ordinaires et à un soutien individuel supplémentaire fourni au niveau approprié pour accélérer l'apprentissage social et scolaire. L'accès permanent à un soutien linguistique et scolaire et à des services d'orientation professionnelle ainsi que l'engagement parental et l'éducation interculturelle peuvent également jouer un rôle clé.
- (f) Promouvoir des approches pédagogiques interactives et empiriques pour renforcer l'autonomie et la responsabilité des apprenants dans leur apprentissage et pour leur donner les moyens de participer activement à l'amélioration de leurs compétences. Ces approches peuvent offrir les possibilités suivantes: apprentissage hybride (prévoyant des ressources numériques, l'accès à des bibliothèques, à des laboratoires, à des musées, à des centres communautaires, à la nature) tenant compte des besoins des apprenants ayant un handicap, organisation flexible et hétérogène du temps et des lieux d'apprentissage, enseignement et apprentissage interdisciplinaires, apprentissage coopératif et soutien par les pairs, et utilisation de technologies d'assistance pour les apprenants ayant des handicaps.
- (g) Promouvoir des pratiques d'évaluation qui reflètent et soutiennent les besoins et les parcours individuels en matière d'apprentissage, notamment en recourant largement aux évaluations formatives et continues et en conjuguant de multiples formes et outils numériques et non numériques (par exemple, portfolios, évaluation par les pairs et autoévaluation) inclusifs, tenant compte des réalités culturelles, et participatifs.

Mesures d'intervention

- (h) Mettre en place des cadres, dans les établissements scolaires, qui offrent un soutien ciblé à l'ensemble des apprenants qui sont confrontés à des troubles d'apprentissage ou qui risquent de se retrouver en situation d'échec scolaire, grâce à une approche pluridisciplinaire et axée sur le travail en équipe (par exemple, programmes d'encadrement, y compris mentorat par les pairs; mobilisation de personnel supplémentaire; temps d'apprentissage supplémentaire pendant l'année scolaire et/ou la période des congés; accès à des lieux d'apprentissage supplémentaires).
- (i) Renforcer, dans des environnements inclusifs et accessibles, le soutien personnalisé fourni aux apprenants qui ont des besoins multiples et complexes, notamment des besoins sociaux, émotionnels et de santé mentale (par exemple, accompagnement individuel, plans d'apprentissage individuels, interventions par des spécialistes en conseil émotionnel, interventions psychothérapeutiques, équipes pluridisciplinaires, soutien familial).
- (j) Fournir des solutions au niveau des établissements scolaires ou en collaboration avec d'autres acteurs aux apprenants qui éprouvent des difficultés à satisfaire leurs besoins fondamentaux en raison de leur milieu socio-économique (par exemple, manque de matériel pédagogique, problèmes de transport, faim, carences alimentaires et manque de sommeil).

- (k) Mettre des régimes de soutien financier ciblé à la disposition des apprenants défavorisés pour faciliter leur progression vers l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur ainsi que la réussite de leurs études de niveau secondaire supérieur conduisant à des qualifications pertinentes.
- (l) Fournir des modalités de financement aux réfugiés et aux apprenants migrants nouvellement arrivés pour garantir leur accès aux cours de soutien scolaire ou aux classes préparatoires, le cas échéant, et pour faciliter leur entrée dans le système d'éducation et de formation à tous les niveaux.

Combinaison de mesures d'intervention et de compensation

- (m) Fournir un soutien social et émotionnel aux apprenants, en particulier à ceux qui ont vécu des expériences négatives durant leur enfance, qui ont subi des traumatismes, et dont la grande détresse sociale ou émotionnelle fait obstacle à leur investissement scolaire. Ces mesures pourraient consister notamment à renforcer le rôle des conseillers et des tuteurs parmi le personnel, à faciliter l'accès des élèves à des professionnels et des services de santé mentale à l'intérieur et à l'extérieur des établissements scolaires, ainsi qu'à intervenir précocement auprès des victimes et des auteurs de harcèlement. Mettre en place un réseau de soutien par les pairs et dans la communauté pour prévenir les actes de harcèlement/cyberharcèlement et lutter contre toute forme de discrimination.
 - (n) Garantir l'accès à un soutien équitable, adapté et adéquat aux réfugiés et aux migrants nouvellement arrivés, notamment un soutien social et émotionnel, en les aidant à surmonter les obstacles liés au stress post-traumatique et à leur expérience de la migration ou de l'intégration. Il convient, notamment, d'inscrire le soutien social et émotionnel dans un cadre intersectoriel plus large afin de tenir compte de leurs besoins spécifiques dans leur ensemble, en collaboration avec les services sociaux et de sanitaires, les organismes de santé mentale et tous les autres services et organismes pertinents, en associant étroitement les apprenants et leur famille.
 - (o) Faciliter l'accès aux activités périscolaires et extrascolaires (sports, arts, bénévolat, animation socio-éducative, etc.) et améliorer la documentation et la validation de leurs acquis d'apprentissage.
 - (p) Renforcer l'orientation scolaire, l'orientation professionnelle, les services de conseil et l'éducation au choix de carrière pour soutenir l'acquisition d'aptitudes et de compétences en matière de gestion de carrière. Cela devrait inclure des activités scolaires et hors programme, telles que la formation par le travail, des visites en milieu de travail, une période d'observation en situation de travail, des jeux d'entreprises, ou des cours préparatoires.
- (4) **Les chefs d'établissement, les enseignants, les formateurs et les autres membres du personnel** jouent un rôle clé dans cette stratégie. Pour relever ce défi de taille, ils ont besoin d'aide et d'outils pour comprendre et lutter contre les inégalités en matière d'éducation, l'échec scolaire et le désintérêt. Ils doivent non seulement pouvoir acquérir les connaissances, les aptitudes et les compétences nécessaires, mais également bénéficier de conditions de travail appropriées, en termes de temps, d'espace et de moyens. Les bonnes pratiques suivantes ont été recensées:

Mesures de prévention

- (a) Intégrer l'inclusion, l'équité, la diversité, la compréhension de l'échec scolaire et du désintérêt ainsi que le bien-être, la santé mentale et la lutte contre le harcèlement dans tous les programmes obligatoires de formation initiale des enseignants (FIE).
- (b) Veiller à ce que, grâce à des programmes de formation initiale des enseignants et de perfectionnement professionnel continu (PPC) de haute qualité et fondés sur la recherche, les chefs d'établissement, les enseignants, les formateurs et les autres membres du personnel soient en mesure:
- de comprendre les facteurs de risque et de protection susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats scolaires, le désintérêt ou l'abandon précoce de l'éducation et de la formation ainsi que sur les difficultés sociales, émotionnelles et comportementales;
 - de comprendre les problèmes liés au bien-être, au handicap et à la santé mentale, notamment le stress post-traumatique, et de soutenir le renforcement des compétences sociales et émotionnelles des apprenants;
 - d'acquérir des compétences pour enseigner en contexte multilingue et multiculturel;
 - de reconnaître et de combattre les conceptions stéréotypées des rôles de l'homme et de la femme dans les processus d'enseignement et d'apprentissage (notamment les attentes peu élevées concernant la réussite des garçons) et d'élaborer des pratiques d'enseignement sensibles à la dimension de genre mieux à même de motiver et d'intéresser les garçons et les filles;
 - de reconnaître et de pallier les différents types de troubles d'apprentissage;
 - de recourir à des pratiques collaboratives et de travailler au sein d'équipes pluridisciplinaires dans les établissements scolaires ainsi qu'avec des partenaires externes;
 - de recourir à un grand nombre de méthodes, d'outils et d'environnements d'apprentissage, selon le cas, et de mettre activement en œuvre l'apprentissage mixte, en conjuguant activités à l'intérieur et à l'extérieur, enseignement et apprentissage individuels et collectifs, ressources numériques et non numériques, etc.;
 - d'utiliser des méthodes et des outils d'évaluation formative en matière d'enseignement et d'apprentissage;
 - de promouvoir un climat d'apprentissage positif, à l'aide de stratégies de gestion des classes, de prévention du harcèlement et de résolution des conflits, et d'établir des relations de confiance avec les apprenants, les parents, les familles et les aidants, notamment ceux qui sont issus de milieux défavorisés.
- (c) Inciter les enseignants, les formateurs, les chefs d'établissement et les autres membres du personnel à travailler dans les établissements scolaires avec une proportion élevée d'élèves issus d'un milieu socio-économique défavorisé. Encourager les futurs enseignants à effectuer des stages dans ces établissements.

- (d) Veiller à ce que tous les membres du personnel affectés à l'éducation au choix de carrière et à l'orientation scolaire ou professionnelle soient formés et qualifiés et aient accès à la formation initiale et continue.
- (e) Promouvoir le bien-être des enseignants, des formateurs, des chefs d'établissement et des autres membres du personnel, notamment en leur procurant des conditions de travail adéquates, des programmes de formation initiale et de perfectionnement professionnel continu de haute qualité, un accès aux professionnels et aux services de soutien et de santé mentale, des possibilités de collaboration et de soutien par les pairs.

Mesures d'intervention

- (f) Faciliter les échanges de personnel, l'apprentissage en équipe et le soutien par les pairs parmi les enseignants, les formateurs, les autres membres du personnel pédagogique et les professionnels, grâce à la mise en réseau, aux séminaires et aux communautés d'apprentissage pluridisciplinaires, ainsi que l'accès aux centres d'expertise et aux ressources appropriées qui peuvent contribuer à adapter l'enseignement et l'apprentissage aux besoins spécifiques de tous les apprenants. Garantir, en particulier, l'accès à des centres de ressources spécialisés ou à des équipes consultatives en mesure de fournir les outils et les pédagogies nécessaires pour soutenir les réfugiés et les apprenants migrants nouvellement arrivés et pour travailler dans des localités et établissements scolaires variés.
 - (g) Chercher à savoir comment des parcours autres que l'enseignement peuvent favoriser une plus grande diversité parmi le personnel éducatif et ouvrir la profession d'enseignant à des personnes d'horizons différents, notamment à des candidats qui ont eux-mêmes été défavorisés sur le plan socio-économique.
- (5) Promouvoir la réussite scolaire de tous les apprenants. Les «**approches englobant tous les acteurs de l'école**», grâce auxquelles tous les membres de la communauté scolaire (chefs d'établissement, enseignants, formateurs et autres membres du personnel, apprenants, parents et familles), un grand nombre de parties prenantes (services sociaux et sanitaires, services d'aide à la jeunesse, animateurs de planning familial, psychologues, spécialistes en conseil émotionnel/thérapeutes, infirmières, logopèdes, spécialistes en orientation, autorités locales, ONG, entreprises, syndicats, bénévoles, etc.) et la communauté dans son ensemble peuvent participer activement dans une optique de collaboration, se sont avérées particulièrement efficaces. Pour être fructueuses, les politiques peuvent comprendre les mesures ou combinaisons de mesures suivantes:

Mesures de prévention

- (a) Conférer aux chefs d'établissement et aux conseils d'administration un niveau d'autonomie suffisant en matière de prise de décisions, et mettre en place un cadre de responsabilisation strict.
- (b) Veiller à ce que la réussite scolaire et le bien-être de tous (en ce compris la prévention du harcèlement, la lutte contre la discrimination, la sensibilité à la dimension de genre et les questions sanitaires) fassent partie des processus de planification et de gouvernance scolaires (plans de développement scolaire, descriptions des missions, plans pédagogiques annuels ou pluriannuels, etc.) et encourager les établissements scolaires à élaborer, assurer le suivi et évaluer des plans d'inclusion spécifiques.

- (c) Veiller à ce que les mécanismes internes et externes d'assurance de la qualité prennent en considération la réussite scolaire pour tous les apprenants et le bien-être à l'école et à ce qu'ils incluent des objectifs et des indicateurs relatifs à des questions telles que le climat d'apprentissage, le harcèlement à l'école et le bien-être. Veiller, dans le cadre d'évaluations/inspections externes, à fournir des conseils et un soutien aux établissements scolaires faisant l'objet d'une inspection, à encourager l'autoévaluation des établissements scolaires et à promouvoir une culture d'autoréflexion et d'amélioration des stratégies et des pratiques d'inclusion et de bien-être.
- (d) Offrir des possibilités de perfectionnement professionnel et une assistance aux chefs d'établissement pour les aider à gérer les changements organisationnels et à promouvoir des pratiques inclusives.
- (e) Promouvoir un environnement scolaire participatif et démocratique qui associe les apprenants à la prise de décisions au sein de la classe et de l'école et qui utilise des méthodes participatives adaptées aux enfants et aux jeunes, notamment à ceux qui sont issus de milieux marginalisés.
- (f) Promouvoir une culture scolaire qui valorise la diversité, favorise le bien-être des apprenants, promeut leur sentiment d'appartenance et instaure un climat propice au dialogue sur des questions controversées.

Combinaison de mesures de prévention et d'intervention

- (g) Promouvoir des pratiques collaboratives et pluridisciplinaires dans les établissements scolaires et les partenariats avec les services locaux, les travailleurs sociaux, les professionnels de la santé, les entreprises et la communauté dans son ensemble.
- (h) Promouvoir les établissements scolaires en tant que centres d'apprentissage tout au long de la vie où l'éducation et la vie sociale sont étroitement liées au voisinage et où la communauté se charge de promouvoir l'école en tant qu'espace d'apprentissage.
- (i) Promouvoir la mise en réseau des établissements scolaires ainsi que les communautés d'apprentissage pluridisciplinaires aux niveaux local, régional, national et international pour promouvoir l'apprentissage mutuel. Encourager les établissements scolaires à utiliser les ressources disponibles dans la boîte à outils européenne pour les écoles, le recueil de pratiques inspirantes en matière d'éducation civique et inclusive et dans la boîte à outils du Cedefop en matière d'EFPP pour lutter contre l'abandon précoce.
- (j) Promouvoir la «conscience linguistique» à l'intérieur et en dehors des établissements scolaires, encourager ces derniers à mener une réflexion sur les normes, les valeurs et les comportements en matière de diversité linguistique et culturelle, notamment en découvrant toutes les langues parlées au sein de la communauté scolaire, en associant les parents, les familles, les aidants et la communauté dans son ensemble à l'enseignement des langues, en créant des bibliothèques proposant des ressources dans différentes langues ou en facilitant les activités linguistiques postsecondaires.
- (k) Aider les établissements scolaires à intégrer des pratiques efficaces à chaque étape du «processus d'apprentissage linguistique» des migrants nouvellement arrivés (y compris des réfugiés), notamment lors de l'accueil et de l'évaluation (par exemple, au moyen d'une évaluation globale et multidimensionnelle de

leur aptitude à lire et à écrire, de leurs compétences linguistiques et d'autres compétences clés), de l'insertion et de l'admission (par exemple, en veillant à ce que le temps passé dans les classes préparatoires soit limité, le cas échéant, et en prévoyant une assistance sociale et un soutien scolaire pour faciliter la transition vers l'enseignement général) et du suivi (pour éviter la ségrégation géographique des apprenants migrants au moyen de critères d'admission et d'entrée).

- (l) Promouvoir une communication et une coopération efficaces avec les parents, les tuteurs légaux et les familles concernant la progression scolaire et le bien-être de leurs enfants, notamment avec l'aide de médiateurs culturels issus de la communauté locale. Associer les parents, les familles et les tuteurs légaux aux activités scolaires et hors programme (par exemple, bénévolat dans les salles de classe, clubs de lecture, écoles des devoirs, bibliothèque scolaire, programmes postsecondaires, clubs d'emploi, bourses pour l'emploi, périodes d'observation en situation de travail, visites dans des centres professionnels, etc.).
 - (m) Promouvoir la participation active des parents et des familles au processus de prise de décisions de l'établissement scolaire, notamment en ce qui concerne le plan d'études, la planification, l'évaluation, les programmes de santé mentale et de bien-être, l'éducation sociale et émotionnelle, l'orientation professionnelle, la promotion de la participation des parents issus de milieux socio-économiques marginalisés.
 - (n) Appuyer la participation des parents à l'acquisition précoce, par leur enfant, de compétences en mathématiques et en lecture, notamment au moyen de programmes de lecture à domicile, d'initiatives d'alphabétisation familiale, etc. Multiplier les possibilités d'apprentissage en famille et d'éducation des parents, notamment de ceux qui ont un faible niveau d'instruction et qui sont menacés de pauvreté, en collaboration avec les services locaux et les ONG.
 - (o) Fournir une aide supplémentaire aux établissements scolaires situés dans des zones défavorisées sur le plan socio-économique, où le nombre d'élèves issus de milieux marginalisés est élevé. Il pourrait s'agir, entre autres, de réduire le nombre maximal d'élèves par classe dans ces établissements, le cas échéant, et de fournir du matériel, des équipements et des infrastructures de manière ciblée.
- (6) Il est essentiel de promouvoir la réussite scolaire de tous les apprenants pour pouvoir agir sur différents aspects systémiques susceptibles d'affecter de différentes façons l'équité et l'inclusion dans le système d'éducation et de formation. Les mesures structurelles suivantes peuvent être prises en considération lors de l'élaboration d'une stratégie intégrée et globale:
- (a) garantir un accès généralisé et équitable à des structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance abordables, de haute qualité et dotées d'effectifs suffisants, qui peuvent favoriser le bien-être des enfants ainsi que leur développement cognitif, social et émotionnel, en donnant aux enfants les bases nécessaires pour s'épanouir à l'école et dans la vie;
 - (b) renforcer les systèmes d'enseignement et de formation professionnels de haute qualité, attractifs et flexibles, qui conjuguent l'acquisition de compétences professionnelles et de compétences clés;

- (c) promouvoir des politiques actives de lutte contre la ségrégation, notamment en adoptant des règles d'admission propres à assurer une composition scolaire hétérogène et des politiques centrées sur la qualité de l'apprentissage, et sensibiliser aux avantages de la diversité en classe pour améliorer les résultats scolaires de tous les apprenants;
- (d) soutenir l'inclusion des apprenants handicapés dans le système scolaire ordinaire, grâce au soutien effectif d'éducateurs et d'autres membres du personnel pédagogique/de conseillers formés, ou de professionnels de la santé. Cette assistance devrait s'accompagner de l'élimination des obstacles physiques dans le milieu scolaire, en garantissant la mise à disposition de matériels d'apprentissage sous une forme appropriée et en proposant des approches diversifiées en matière d'enseignement et d'apprentissage;
- (e) éviter le redoublement dans toute la mesure du possible et le remplacer par des dispositifs qui permettent de repérer et de signaler, à un stade précoce, les besoins et les difficultés des enfants et des jeunes en matière d'apprentissage, en offrant un soutien plus ciblé et plus individualisé, le cas échéant;
- (f) trouver des solutions alternatives au dépistage précoce pour promouvoir au sein de groupes hétérogènes des interactions positives entre les apprenants ayant des niveaux différents d'aptitude et pour réduire l'incidence, par la ségrégation scolaire, du milieu socio-économique sur les résultats des apprenants;
- (g) renforcer la flexibilité et la perméabilité des filières d'enseignement, par exemple en divisant les cours en modules, en proposant des cours à vocation professionnelle ou en promouvant la flexibilité dans la durée et les points d'entrée. Faciliter la transition entre les niveaux et les types d'enseignement ainsi qu'entre l'école et la vie professionnelle, notamment grâce à des mécanismes de reconnaissance et de validation, à des orientations professionnelles dispensées par des professionnels qualifiés et à la collaboration active avec les parties prenantes, notamment des entreprises;
- (h) proposer des possibilités de réinsertion dans le système général d'éducation et de formation et garantir à tous ceux qui ont quitté prématurément le système d'éducation et de formation le libre accès à des programmes de rattrapage de qualité, qui pourraient également être proposés dans le cadre de la garantie pour la jeunesse.